



Rapport de monitoring des violations des droits des prisonniers.

Période de juillet, août et septembre 2023

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION**
- **TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS**
- **INSUFFISANCE ALIMENTAIRE**
- **CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE**
- **CAS DE PRIVATION DU DROIT DE CULTE**
- **SURPOPULATION CARCERALE**
- **CELEBRATION DE LA JOURNEE DEDIEE AUX DETENUS**

I. INTRODUCTION

Au cours de cette période concernée par le présent rapport (juillet, août et septembre 2023), ACAT-Burundi a poursuivi la documentation des cas de violations des droits des personnes privées de liberté détenues dans les établissements pénitentiaires de Bubanza, Bujumbura Mairie (Prison Mpimba), Bururi, Muyinga, Muramvya, Gitega, Ngozi, Ruyigi, Rutana, et Rumonge.

Le monitoring mené par ACAT-Burundi est essentiellement basé sur les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture, le droit à l'alimentation qui est souvent problématique, le droit à la santé, le droit à un procès équitable, la détention arbitraire ainsi que la surpopulation carcérale.

ACAT-Burundi remarque toujours que des détenus affiliés au parti présidentiel, le CNDD-FDD déguisés dans ce qu'ils ont dénommés « **comité de sécurité** » agissant en complicité avec l'administration pénitentiaire et la police assurant la garde des prisons sont pointés du doigt comme étant les présumés auteurs de ces violations.

II. CAS DE TRAITEMENTS INHUMAINS ET DEGRADANTS.

Au cours de cette de période de rapportage, les traitements inhumains et dégradants constitutifs d'actes de torture ont été documentés dans certains établissements pénitentiaires même si de façon générale il s'observe une légère accalmie. La plupart des violations rapportées au cours de la période concernée par le présent rapport ont été constatées dans les prisons de Gitega, Muyinga et Ruyigi.

A titre illustratif :

1. Au cours du mois d'août 2023, il a été rapporté que les détenus de la prison de Gitega ont été malmenés par le tristement célèbre le capita général connu sous le nom de Atibu Japhet. Ce dernier fait la pluie et le beau temps dans cette prison selon des informations recueillies par l'ACAT-Burundi. Atibu Japhet ne tolère pas des détenus qui osent réclamer leurs droits et s'en prend couramment aux prisonniers politiques. C'est lui qui a le dernier mot en ce qui concerne les sanctions ou les punitions que ces codétenus doivent subir sous l'œil complice de l'administration de la prison qui le laisse faire. Il se permet de rançonner ses codétenus ou de les mettre en cellule correctionnelle sans qu'il ait des raisons fondées de le faire.
2. En date du 20 août 2023, Floriane Irangabiye journaliste injustement incarcérée à la prison de Muyinga a été agressée de nouveau lors d'une fouille dans sa cellule par le Directeur de cette prison Serges Nsabwebandemye en complicité avec la chargée du service social Belyse Kaneza et les détenus membres du comité de sécurité à la tête duquel se trouve Radjabu Ndayishimiye. L'ordre a été donné de couper l'électricité pendant trois jours dans les cellules des détenues femmes.

En date du 22 août 2023, le directeur de la prison de Muyinga a interdit l'achat des suppléments aux détenus femmes alors que la loi sur le régime pénitentiaire de 2017 en son article 37 dispose que « les détenus peuvent recevoir de l'extérieur des vivres et des boissons non alcoolisés ». Elles ont subi cette maltraitance pour avoir soutenu leur codétenue, Floriane Irangabiye. Elles ont dû faire une grève de la femme pendant trois jours pour réclamer leurs droits.

3. Au cours du mois de septembre 2023, certains détenus de la prison de Muramvya ont dénoncé un harcèlement perpétuel matérialisé par des menaces et injures à caractère ethnique par trois détenus proches du pouvoir qui s'appellent Jérôme, Tharcisse qui est le responsable de la sécurité dans la prison et le surnommé Rwembwe tristement célèbre pour les actes de violations des droits humains commis dans la province de Bubanza.

De plus, Rwembe s'adonne au commerce des boissons alcoolisées sans qu'il soit inquiété. Ces trois détenus n'ont cessé d'encourager les détenus proches du pouvoir avec qui ils partagent de la bière de malmenés ceux qui sont supposés comme opposants. Ces derniers avaient du mal à bien dormir parce qu'ils étaient dérangés par leurs codétenus qui parlaient la nuit en leur proférant des injures. La direction de la prison a changé de chambres pour certains détenus qui étaient malmenés ce qui a amélioré la situation bien que le problème de division ethnique subsiste.

III. INSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Il a été constaté que presque tous les établissements pénitentiaires ont connu un manque criant des vivres destinés aux prisonniers et cette problématique ne trouve pas de solutions durables alors qu'elle a tendance à durer. La farine du manioc et le haricot constituent l'alimentation de base dans les prisons. Ces denrées ont toujours connu une rupture répétitive depuis plus de trois ans et les prisonniers passent des jours voire des semaines sans qu'ils soient nourris de la ration quotidienne qui leur est prescrite et qui est jusque-là insuffisante.

A titre illustratif :

1. **Prison de Ngozi** : Pendant tout le mois de juillet 2023, les prisonniers ont été servis de la farine que six jours (6) seulement et onze jours (11) seulement pour le haricot.
2. **Prison de Gitega** : pendant tout le mois d'août 2023, les prisonniers ont été servis du haricot que 14 jours seulement et 8 jours seulement pour le mois de septembre 2023.
3. **Prison de Ruyigi** : Pendant tout le trimestre (juillet, août et septembre 2023), il s'est manifesté un manque de nourriture destiné aux prisonniers que ce soit la farine ou le haricot.

4. Cette carence a également été observée dans les prisons de Rumonge, Muyinga, Bubanza, Muramvya, Rutana, Mpimba et Bururi.

Les investigations menées par ACAT-Burundi montrent que ces denrées sont détournées par ceux qui font des distributions auprès des détenus et qui les revendent s à l'extérieur des prisons. Cette pratique a été documentée au sein de la prison de Bubanza.

En effet, la déléguée de la cellule des femmes en la personne de Uwimbabazi Cécile nommée par la direction dans cette fonction en complicité avec le chef des représentants des prisonniers, qui est une parenté du directeur de la prison Bubanza, détournent au grand jour la ration destinée aux détenus. Madame Uwimbabazi Cécile se procure une bonne partie des denrées et les fait sortir pour être vendus à l'extérieur de la prison. Trois personnes membres de l'équipe de représentation des prisonniers à savoir Ndikumana Samuel, Sindayigaya Pierre et Uwimbabazi Cécile qui sont respectivement responsable général, son adjoint et la responsable de la cellule des femmes sont pointées du doigt. 30kg de haricots ont été trouvés dans la chambre d'un certain Méthode (responsable de la cuisine) au moment où il s'apprêtait pour les faire sortir. Ces gens-là bénéficient de la complicité de la direction de la prison.

IV. CAS DE PRIVATION AUX SOINS DE SANTE

ACAT-Burundi ne cesse de recenser des cas de prisonniers gravement malades dans différentes prisons du Burundi mais qui ne bénéficient pas de soins de santé appropriés au point de perdre la vie, ce qui est une grave atteinte au respect des principes des droits de l'homme selon les normes et lois en vigueur en la matière.

A titre d'exemple :

En date du 25 août 2023, un certain Mevin Shurweryimana est décédé à la prison de Gitega pour nonaccès aux soins de santé appropriés en temps opportun.

En effet, Mevin Shurweryimana a reçu depuis le 9 août 2023 une ordonnance médicale de transfert à un spécialiste gastro-entérologue à Bujumbura par son médecin traitant de l'hôpital de Gitega, mais il s'est heurté au refus catégorique de la procureure générale près la Cour d'appel de Gitega, une certaine Félicité Nishemezwe, malgré la dégradation de son état de santé. C'est quand elle a appris la mort du jeune homme que la procureure a signé finalement le mandat d'élargissement d'un mort. L'homme de 33 ans, faisait partie d'une vingtaine de prévenus qui étaient emprisonnés à la prison centrale de Gitega depuis le 6 mars 2023 pour suspicion d'homosexualité.

Soulignons ici que les détenus qui ont besoin de recevoir des soins qui ne sont pas fournis dans les maisons pénitentiaires éprouvent de grandes difficultés pour avoir des autorisations de sortie de la part des autorités pénitentiaires et la plupart de ces détenus qui n'ont pas accès aux soins de santé, sont des prisonniers

d'opinion ou accusés d'infractions à caractère politique. Ce qui est une autre forme de répression exercée par les autorités à leur endroit.

Le cas de la journaliste Floriane Irangabiye illégalement détenue à Muyinga et qui est souvent interdite à aller consulter son médecin à l'Hôpital de Muyinga est un des exemples.

ACAT-Burundi déplore que cette pratique a été soutenue par la ministre de la Justice dans une conférence publique en date du 6 octobre 2023 arguant que les détenus veulent choisir eux-mêmes les médecins consultants faisant fi des recommandations du personnel soignant des prisons qui demandent des transferts pour des cas en état de nécessité ce qui est une entrave au droit de bénéficier des soins de santé adéquats.

A côté de cette problématique liée à la difficulté d'accès aux soins de santé dans des structures de soins appropriés, les prisons connaissent toujours un manque criant des médicaments pour soigner les prisonniers qui sont dans un besoin imminent.

V. PRIVATION DU DROIT DE CULTE

Au sein de la prison de Mpimba, le directeur de la prison est à la tête d'une église qui fait des activités dans la prison, il empiète souvent sur les droits des chrétiens des autres religions qui ne peuvent pas faire leur culte suite à l'exiguïté de l'espace qui devrait être utilisé par tous les chrétiens.

Des fois, il discrimine certains chrétiens qui ne peuvent pas pratiquer le culte au sein de son église dans la prison, au cours de juillet 2023, les chrétiens se sont plaints que le directeur de la prison Mpimba n'a pas permis qu'ils viennent prier dans une croisade organisée ce qui a fait que cet évènement soit annulé par les autorités pénitentiaires.

VI. SURPOPULATION CARCERALE

A part ces mauvais traitements dont sont victimes certains détenus dans différentes maisons de détention du Burundi, il s'observe toujours un effectif élevé des prisonniers. Cet effectif dépasse très largement la capacité d'accueil des prisons si l'on se réfère au nombre de détenus qu'elles étaient destinées accueillir lors de leurs constructions. Cela s'explique par l'abus de la compétence d'arrestation par les magistrats, la lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires des prévenus et le fait que même certains qui ont été jugés et qui ont purgés leurs peines ou acquittés croupissent encore en prison.

A cela s'ajoute le fait que les juges ne privilégient pas d'autres peines alternatives comme la condamnation aux travaux d'intérêt général prévu à l'article 53 du Code pénal burundais.

Les tableaux ci-dessous montrent un bref aperçu de la problématique de la surpopulation carcérale au Burundi (tous les centres de détention non inclus).

i. Mois de juillet 2023

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en Pourcentage
MURAMVYA	100	730 avec 04 nourrissons	226	504	730%
MPIMBA	800	4304 avec 27 nourrissons	2836	1468	538%
GITEGA	400	1395 avec 10 nourrissons	725	670	348,75%
RUMONGE	800	1030 avec 05 nourrissons	298	732	128,75%
BURURI	250	424 avec 03 nourrissons	293	131	169,60%
MUYINGA	300	530 avec 05 nourrissons	120	410	176,67%
BUBANZA	200	451 avec 06 nourrissons	155	276	225,50%
RUYIGI	300	710 avec 07 nourrissons	258	452	236,67%
RUTANA	350	464 avec 01 nourrissons	151	313	132,57%
NGOZI	650	1705 avec 21 nourrissons	457	1248	262,307%

- **La population carcérale au 31 janvier 2023 est estimée à 11 880 détenus +97 nourrissons= 11 977**

ii. Mois d'août 2023

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total des prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en pourcentage
BUBANZA	200	478 avec 05 nourrissons	173	305	239,00%
BURURI	250	444 avec 03 nourrissons	304	140	177,60%
GITEGA	400	1419 avec 10 nourrissons	741	678	354,75%
MPIMBA	800	4406 avec 27nourrissons	2834	1572	550,75%
MURAMVYA	100	780 avec 10 nourrissons	271	509	780%
MUYINGA	300	548 avec 04 nourrissons	122	426	182,67%
NGOZI	650	1777 avec 21 nourrissons	593	1184	273,384%
RUTANA	350	486 avec 01 nourrisson	160	326	138,86%
RUYIGI	300	743 avec 10 nourrissons	266	477	247,67%
RUMONGE	800	992 avec 05 nourrissons	260	732	124,00%

- La population carcérale au 31 août 2023 est de 12 231 détenus+96 nourrissons=12 309.

iii. Mois de septembre 2023

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total des prisonniers	Nombre de prévenus	Nombre de condamnés	Dépassement en pourcentage
RUYIGI	300	754 avec 10 nourrissons	268	476	251,33%
NGOZI	650	1831 avec 20 nourrissons	638	1193	281,692%
MUYINGA	300	611 avec 06 nourrissons	175	436	201,57%
MURAMVYA	100	805 avec 10 nourrissons	299	506	805%
BUBANZA	200	516 avec 05 nourrissons	212	304	254,00%
BURURI	250	475 avec 03 nourrissons	325	150	150,00%

GITEGA	400	1492 avec 14 nourrissons	796	696	373,00%
MPIMBA	800	4668 avec 31 nourrissons	3141	1527	583,50%
RUMONGE	800	1032 avec 04 nourrissons	292	740	129,00%

La population carcérale au 29 septembre 2023 était de **12 933** détenus dont **6650** sont des prévenus tandis que les condamnés sont comptés à **6478**. Parmi cette population carcérale, il y a **105** nourrissons et **172** mineurs alors que la capacité d'accueil de toutes les prisons est de **4.294** prisonniers ; un taux d'occupation considérablement élevé, atteignant **298 %** de la capacité d'accueil.

VII. CELEBRATION DE LA JOURNEE DEDIEE AUX DETENUS

Tous les 18 juillet depuis l'année 2010, il est célébré une journée mondiale des personnes privées de libertés communément appelé « Journée Mandela » suite à la lutte de Mandela pour les droits des détenus.

Au Burundi, cette journée a été célébrée le 29 août 2023 dans les enceintes de la prison de Rumonge sous le haut patronage du premier vice-président de la République Bazombaza Prosper et du ministère de la justice Domine Banyankimbona. A cette occasion, certains détenus de la seule prison de Rumonge ont bénéficié de la libération provisoire alors qu'il y a des détenus qui remplissent ces conditions dans d'autres prisons qui auraient pu bénéficier du répit lors de la célébration de cette journée.

ACAT-Burundi a profité de cette occasion pour renouveler ses recommandations dans l'amélioration des conditions de détention et la mise en œuvre effective des mesures déjà prises pour la réduction de la surpopulation carcérale qui reste un grand défi dans le respect des droits des personnes privées de liberté.

VIII. CONCLUSION :

La violation des droits des personnes privées de liberté est une réalité dans différents établissements pénitentiaires. L'administration pénitentiaire qui normalement est appelée à protéger les prisonniers participe dans la violation de leurs droits. Les détenus poursuivis pour des crimes à caractère politique sont particulièrement la cible des fidèles du parti au pouvoir qui sont à l'intérieur des prisons pour surveiller et infliger des traitements inhumains à leurs pairs opposants politiques ou supposés.

ACAT-Burundi déplore l'exclusion et le harcèlement continuels à l'endroit des prisonniers politiques comme nous ne cessons pas de le dénoncer.

La surpopulation carcérale reste un problème majeur pour les établissements pénitentiaires au Burundi, cela a également un impact sur l'alimentation des prisonniers dont le manque de nourriture dans presque toutes les maisons carcérales.

L'accès aux soins de santé demeure aussi un problème sérieux pour certains prisonniers.

IX. RECOMMANDATIONS

Au regard de cette situation, ACAT-Burundi recommande aux autorités burundaises en l'occurrence la ministre de la justice de prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains dans le milieu carcéral en prenant les mesures ci – après :

- Arrêter et traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme en général et ceux des détenus en particulier,
- Faire respecter le droit à l'accès effectif aux soins de santé aux détenus et sans distinction ;
- Respecter le droit à l'alimentation des détenus en évitant les ruptures des stocks des vivres ;
- Améliorer les conditions carcérales en mettant en application urgemment la mesure de désengorgement des prisons prise par le Chef de l'Etat et de traiter sur le même pied d'égalité tous les prisonniers.